

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2024/03/20

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre
15 mars 2024 le **LUNDI 25 MARS 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
19 mars 2024

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -
Présents : 17 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -
Votants : 20 Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Christelle LEBAS – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à Madame Sophie LOPEZ
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Chantal DECOQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT

AT Secrétaire de séance :
Madame Corinne DOLLE

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le Receveur Municipal

Monsieur le Maire expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre **2023** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que le compte de Gestion dressé pour l'exercice **2023** par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 26 mars 2024
Le Maire,
Alain CAYET.

